

› Chaque mois, l'Office vous facture un acompte qui, normalement, doit correspondre à peu près à votre consommation d'eau. Chaque année la régularisation permet d'ajuster cette facturation à vos consommations réelles. Toutefois, afin de vous éviter une régularisation d'eau débitrice, l'Office ajuste votre acompte d'eau tous les trois mois sur la base de télérelevés trimestriels de l'entreprise qui nous loue vos compteurs d'eau.

› **Il est très important pour l'Office et pour vous-même de connaître vos consommations exactes.**

Cela permet à la fois :

- de fixer correctement le montant de vos acomptes mensuels (ni trop élevé, ni trop faible afin d'aboutir à une régularisation minimale),
- d'effectuer la régularisation annuelle en parfaite connaissance des consommations qui doivent, au final, vous être facturées.

› **Que se passe-t-il si l'Office ne connaît pas précisément vos consommations ?**

Vous risquez de payer mensuellement des provisions :

- > trop élevées (elles vous seront pour partie remboursées lors de la régularisation mais vous en faites inutilement l'avance à l'Office),
- > trop faibles (vous devrez alors payer un complément - parfois important - lors de la régularisation annuelle).

Vous risquez de voir votre régularisation établie sur la base d'estimations qui peuvent s'avérer inexactes.

› **Faites comme vos voisins :** 80% des locataires de l'Office paient une provision mensuelle très proche de leur consommation et connaissent une régularisation annuelle indolore.

› Effectuer régulièrement le relevé de vos compteurs d'eau permet à l'Office de gérer au mieux vos provisions d'eau en cas de dysfonctionnement du télérelevé de vos compteurs d'eau.



► Le télérelevé de vos consommations d'eau...

- C'est une entreprise spécialisée qui vient télélever, au pied de votre immeuble, vos compteurs d'eau tous les trois mois.
- Depuis 2012, presque tous les compteurs de l'Office sont équipés de récepteurs radio permettant le télérelevage. Les compteurs sont relevés à distance. Plus besoin de transmettre les chiffres indiqués sur votre compteur à l'Office. Ces compteurs nouvelle génération permettent de relever les consommations d'eau tous les trimestres.
- Les acomptes sont ainsi réajustés à chaque fois. Ceci permet d'avoir un écart moins important entre les acomptes et le montant réel des charges lors de leur régularisation.

► Au besoin, comment relever vos compteurs d'eau ?

- Pour relever votre compteur, il vous suffit de noter les chiffres indiqués dans la zone noire (au maximum 4 chiffres) affichés sur chacun de vos compteurs.
- Au besoin, vous pouvez relever vous-même votre ou vos compteurs d'eau en cas d'anomalie. Vous pouvez déceler une consommation anormale sur votre courrier d'information d'ajustement de votre acompte d'eau trimestriel ou sur votre régularisation de charges.

Attention, veuillez à ne pas noter les chiffres rouges !

